

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 Décembre 2015

Présents : Gabriel DESBROSSE - Bruno ALEX - Laurence BERT – Charles BRUN - Christophe CHATAL – Chantal DELANGLE - Maxime GASDON– Véronique FESSY – Hubert MONDIERE- Bernard PIVOT – Nathalie VALENTIN – Danielle LACOUR.

Absent : Alain DAYET.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Olivier CARTET à Gabriel DESBROSSE – Mickaël RIVIERE à Maxime GASDON

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Novembre 2015.
2. Délibération sur la validation de la composition du Conseil Communautaire suite à la démission du Maire de Vendranges.
3. Délibération sur la demande de subvention de l'école de Pradines pour le voyage scolaire.
4. Délibération sur la demande de subvention ADAPEI.
5. Mise à jour de la délibération sur les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
6. Compte-rendu de la réunion avec la Poste du 03.12.2015 pour la numérotation des rues.
7. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Novembre 2015.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération sur la validation de la composition du Conseil Communautaire suite à la démission du Maire de Vendranges.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la démission du Maire de Vendranges et afin de maintenir les 2 membres représentant Pradines, il convient d'**approuver** à la majorité qualifiée (les deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population) **l'accord local sur la composition du conseil communautaire** tel que défini ci-dessous :

Communes	Délégués titulaires
Chirassimont	1
Cordelle	2
Croizet-sur-Gand	1
Fourneaux	2
Lay	2
Machézal	1
Neaux	2
Neulise	3
Pradines	2
Régny	4
Saint-Cyr-de-Favières	2
Saint-Just-la-Pendue	4
Saint-Priest-la-Roche	1
Saint-Symphorien-de-Lay	4
Saint-Victor-sur-Rhins	3
Vendranges	1
TOTAL	35

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, approuve la proposition d'accord local sur la composition du conseil communautaire.

3. Délibération sur la demande de subvention de l'école de Pradines pour le voyage scolaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier des enseignantes, Florence RAPHELOT et Laetitia GOUJON, relatif à une demande de subvention pour la sortie scolaire organisée les 1^{er}, 2 et 3 juin 2016 au BESSAT sur le thème « Les petits scientifiques du Pilat ».

Afin de réduire le coût de cette sortie et de permettre ainsi à toutes les familles de participer, l'équipe sollicite une subvention communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 20 € /enfant, sachant que 53 élèves y participent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 1060 € à l'OCCE et dit que cette subvention sera imputée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2016.

Laurence BERT demande si le remplacement du personnel municipal (qui accompagnera au voyage) se fera pour la cantine, la garderie et l'étude. Le Maire lui répond que ce sera étudié.

4. Délibération sur la demande de subvention ADAPEI.

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention émanant de l'ADAPEI.
Il précise que 1 enfant ou adulte bénéficie de services gérés par l'ADAPEI.
Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 60 €.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 60 €.

5. Mise à jour de la délibération sur les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Par le Maire :

Par une délibération du 18 novembre 2014, le Conseil Municipal avait mis à jour la délibération du 11 septembre 2012. Cette mise à jour portait sur l'actualisation des grades auxquels les agents étaient nommés afin de permettre, le cas échéant, de rémunérer les heures supplémentaires.

Cette délibération répertorie la filière, le grade, les fonctions.

Quand le grade d'un agent change, cette délibération doit être modifiée.

Aujourd'hui, la délibération de 2014 n'est plus à jour car elle ne tient pas compte du nouveau grade de l'agent technique qui a été nommé le 13 octobre 2015 au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de mettre à jour la délibération du 18 novembre 2014 pour actualiser le nouveau grade de Jean-Yves.

Cette délibération permettra de payer les heures supplémentaires effectuées par Jean-Yves sur son nouveau grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de mettre à jour la délibération du 18 novembre 2014 pour prendre en compte le nouveau grade de Jean-Yves.

6. Travaux de modification « Eclairage Public » suite aux travaux « Point Multiservices »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de modification de l'éclairage public suite aux travaux "Point Multiservices".

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Ajout d'un EP - Point multi-services			498.00 €
TOTAL			498.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Modification EP suite travaux "Point Multiservices"" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 01 année.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

8. DM « Dégrèvement jeunes agriculteurs »

Par un mail en date du 03.12.2015, la Trésorerie nous demande de faire un mandat et un titre correspondant au montant (811 €) du dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs.

Concernant le mandat, il doit se faire **au compte 7391171**, compte **appartenant au chapitre 014 « Atténuation de produits »**. **Or, pour passer cette écriture, il manque 187 € au niveau de ce chapitre 014.**

Une décision modificative est donc nécessaire.

Il est proposé **d'utiliser des crédits du chapitre 012 « Charges de personnels »** et plus précisément le **compte 6451 « Cotisation à l'URSSAF »** sur lequel seront prélevés les 187 € (il reste 4016,15 € au 11/12/15).

Ces 187 € seront ensuite affectés au compte 7391171 appartenant au chapitre 014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
014	7391171	<i>Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties des jeunes agriculteurs</i>	187,00 €
TOTAL			187,00 €

CHAP.	COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	- 187,00 €
TOTAL			- 187,00

9.Compte-rendu de la réunion avec la Poste du 03.12.2015 pour la numérotation des rues.

Véronique FESSY informe le Conseil que la convention avec la Poste a été signée le 03.12.2015.

Le tarif pour la numérotation des rues est de 780 € H.T.

Elle ajoute que le coût est réduit grâce au travail qu'elle réalise sur la dénomination des rues.

Le travail de la numérotation de la Poste devrait être achevé au 30 juin 2016.

Elle présente alors le futur projet de numérotation et de dénomination des rues.

Elle sera dans l'attente des avis des habitants après la distribution du Petit Pradinois.

Elle termine son exposé en disant qu'il sera nécessaire de retravailler sur certains nouveaux noms de rues à cause des approximations des GPS.

9. Questions diverses

- Multiservices :

Hubert MONDIERE signale le problème de fonctionnement d'un radiateur au Multiservices. Le Maire lui répond qu'il faudrait faire jouer la garantie de 1 an.

Le Maire présente le coût du Multiservices : 400 017 € HT

Le montant des avenants s'élève à – 5481 € HT

Le montant de la maîtrise d'œuvre (2^{ème} projet) s'élève à 42 439 € HT

Soit un total de : **436 975 € HT.**

Auxquels il faut ajouter :

- les travaux réalisés par l'agent technique
- Les travaux des abords réalisés par Cyril DELOMBRE.

La récupération de la TVA représente 78 919 €

Au niveau du financement :

- Subvention C. GAL : 60 000 €
- Subvention FISAC : 104 667 €
- Emprunt : 150 000 €
- Autofinancement : 122 308 €

Au niveau des recettes récemment encaissées, le Maire informe que la vente du terrain sans maître a été signée le 30.11.2015 pour un montant de 52 000 €.

Actuellement, nous n'avons pas tiré sur la ligne de trésorerie.

- **Garage** :

Le Maire propose de louer aux gérants du Multiservices l'ex-local communal occupé par le Sou des Ecoles et le Club des Jeunes. Ce local leur servirait à titre professionnel. Le prix de la location a été prévu dans le bail signé et s'élèverait à 40 € HT.

Le Sou des Ecoles et le Club des jeunes pourront s'installer dans l'ancien local technique de Jean-Yves.

- **Demande des exploitants** pour aménager des chambres d'hôtes au-dessus du Multiservices : Bruno ALEX répond qu'il convient d'attendre afin de voir comment va démarrer leur activité. Le Maire approuve cette idée car cette demande lui paraît également prématurée, compte tenu des coûts pour l'aménagement des logements.

- **Litige BEAUCHAMP** : Suite à la communication des conclusions de notre avocat, le Conseil de Mr BEAUCHAMP demande le renvoi de l'affaire prévue le 08/12 à une audience ultérieure.

- **Vœux du maire** : Dimanche 03 janvier 2016 à 11h00. Le Maire informe de la présence de Mme Clotilde ROBIN, conseillère départementale.

- **Chiens errants** : Le maire l'a signalé à son propriétaire et a demandé à ce qu'il soit attaché principalement le lundi soir, pour éviter toutes divagations qui sont interdites.

- **Projet Réaménagement Mairie** :

Le Maire fait part de son rendez-vous le vendredi 18 décembre 2015 à 9H00 avec Oxyria afin de préparer le dossier d'accessibilité (ERP). Dans les demandes de devis, le maire ajoute qu'il souhaite imposer l'époque de réalisation, août 2016 pour certains travaux.

- **Salon artistes pradinois** :
Par Chantal DELANGLE :

Elle informe le Conseil qu'elle a fait une demande de réservation de grilles mercredi ou jeudi 09.12.15 en vue du Salon des Artistes Pradinois: nous attendons un mail de confirmation.

Il sera possible de les récupérer le jeudi précédent le salon.

De plus, nous attendons le retour de réponses après la distribution du Petit Pradinois.

Enfin, elle fera le point avec Michel CORTIAL en début d'année.

- **Compte-rendu du Conseil d'école du 15.10.2015 :**

Par Chantal DELANGLE :

L'effectif de l'école s'élève à 100 enfants.

Les moins de 3 ans ne sont pas accueillis.

Le règlement intérieur et le plan de prévention de sécurité ont été approuvés.

Les projets de l'école sont les suivants :

- Développement du numérique et création d'un blog par l'enseignant Nicolas DOCTOBRE.
- 2 axes pour les années à venir : lisibilité des apprentissages et le mieux-vivre à l'école
- Voyage scolaire au BESSAT début juin 2016.

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 17 mars 2016.

- **Tonte stade foot :**

Après une consultation, Christophe CHATAL propose de retenir FT paysage pour l'année 2016 (moins chère). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Petit pradinois :** Danielle LACOUR distribue la version officielle en « avant-première ». L'impression se fera vendredi 18/12/2015 et la distribution aura lieu le lundi 21/12/15.

- **Présentation du compte-rendu du Syndicat par Christophe CHATAL :** présentation des dossiers en cours : champ captant, programme 2015 et son avancement à 49%, périmètre de protection qui n'est pas terminé. Dernière réunion le 26.11.2015 à Cublize.

- **CCAS :**

Par Laurence BERT : elle rappelle que le repas des anciens aura lieu dimanche 20 décembre 2015 et qu'une participation financière sera versée au Comité des Fêtes pour les personnes qui se sont rendues au repas.

Pour les autres personnes, un colis sera distribué début janvier 2016.

Chantal va aider à servir au repas et Laurence ira aider à préparer le matin du 20 décembre.

- **Prochain Conseil Municipal :** Mardi 12 janvier 2016 à 20H30 en Mairie.